

FORMULE :

Durée de la formation	Ci-après
Dates de formation et délais d'accès	1 stage par semestre (Nous consulter)
TARIF T.T.C	Fonction parcours



CER
FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM



PROGRAMME DE FORMATION



Titre Professionnel de Conducteur(trice) de TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES



OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

- Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en charge (PTAC) – véhicules articulés et/ou remorqués.

Lieu De formation

En centre de formation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Adopter une attitude professionnelle et courtoise en toutes circonstances
- Conduire professionnellement un ensemble routier
- Adopter un comportement éco-citoyen, tout en tenant compte des règles du code de la route, de jour comme de nuit sur tous types de routes et dans des conditions météorologiques variées
- Manœuvrer dans des situations pas toujours favorables
- Maîtriser les opérations de dételage et attelage

Contact:

CESCA FORMATION
03 29 38 49 74
cesca2@orange.fr

Version du document : Indice G du 09.02.2026



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988



CER
FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

PUBLIC VISE

- Toute personne qui souhaite exercer le métier de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules

ENCADREMENT

Formateurs titulaires du BEPECASER ou du TP ECSR mention 'groupe lourd' et
Formateurs bénéficiant d'une forte expérience professionnelle de conducteur routier.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Pour toute information sur l'accessibilité, vous pouvez vous adresser à Delphine DIDIER :
didierdelphine@wanadoo.fr

RESULTATS ATTENDUS

- Acquérir les compétences nécessaires pour le niveau d'habilitation

PRE-REQUIS

- Être titulaire du permis C ou
- Titulaire du Titre Professionnel Porteur avec 2 semaines minimum d'application en entreprise.
- Être titulaire d'une Attestation FIMO et/ou passerelle
- Être titulaire de l'Attestation de droits à conduire sécurisée
- Être titulaire d'une attestation TMD
- Être reconnu apte médicalement par un médecin agréé par la Préfecture,
- Satisfaire aux tests d'entrée en formation (tests écrits).

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Livret Code de la route Poids Lourds et voiture
- 1 aire de manœuvre spécifiques Poids lourds
- Une piste agréée par le délégué à la sécurité routière
- Salle informatique
- Véhicule de catégories CE et/ou C1E.
- Toutes nos salles sont équipées de vidéo projecteurs, lecteurs DVD, télévisions et logiciels spécifiques

SANCTION DE LA FORMATION

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre correspondant par le Ministère du Travail – Niveau 3 - Carte de qualification conducteur.



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988



WWW.CESCA-FORMATION.COM

Le titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules, composé d'un seul bloc de compétences, ne permet pas la délivrance d'une certification partielle

**Durée de la formation
(+ 35 heures de session d'examen)**

Acquis du candidat à l'entrée en formation	DURÉE DE FORMATION MINIMALE				
	Heures Globales	Dont Période en entreprise (en heures)	Dont heures d'utilisation du véhicule	Dont heures effectives de conduite individuelle	Heures maximales de conduite en simulateur haut de gamme
Permis C et carte de qualification obtenue suite à une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et 3 mois d'expérience professionnelle de conducteur sur porteur	315	Sans objet	20	15	8
Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP) sans expérience de 2 semaines minimum de conducteur sur porteur	315	70	20	15	4
Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP) avec au moins 2 semaines d'expérience professionnelle de conducteur sur porteur	245	Sans objet	20	15	4
Avec Permis CE et carte de qualification obtenue suite à une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et au moins 3 mois d'expérience professionnelle de conducteur sur un véhicule de catégorie CE	210	Sans objet	16	13	4

Débouchés possibles et métiers exercés

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule articulé ou ensemble de véhicules. L'emploi est fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, de la conception et des équipements du véhicule.

Conduite de transport de marchandises sur longue distance
Conduite et livraison par tournées sur courte distance



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988



WWW.CESCA-FORMATION.COM

Taux de réussite

Périodes	Nbre de participants	Abandon	% de réussite
Du 11/02/2019 Au 06/12/2021 2 sessions	13	0	100 %
Du 02/05/2022 au 29/06/2022	6	0	100 %

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

Comment sont évalués les progrès de l'élève en cours et à la fin de la formation ?

Evaluation réalisée pendant le parcours de formation,
Epreuve de synthèse : mise en situation professionnelle
Epreuve théorique générale du permis de conduire
Entretien technique
Dossier de synthèse de pratique professionnelle

Conditions de réussite aux examens ou conditions d'évaluation de fin de formation

ETG (Epreuve du code de la Route) : 2 séries de 40 questions sont tirées au sort, les candidats y répondent consécutivement. Un minimum de 35 bonnes réponses à l'une des deux séries est exigé pour valider cette épreuve

Sont dispensés de l'ETG les candidats :

- ☐ se présentant à la session d'examen étant titulaire de la catégorie CE du permis de conduire ;
- ☐ titulaires de l'ETG depuis moins de cinq années à la date d'entrée en formation ;
- ☐ titulaires d'une autre catégorie de permis de conduire (sauf AM, A1 et A2) depuis moins de cinq années à la date d'entrée en formation.

Mise en situation professionnelle N°1 :

Temps 1 (durée : 1 heure) - Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de sa conduite sur l'environnement ;

Le bilan des compétences est composé de trois ensembles : Un ensemble comprenant trois blocs de compétences notées 0, 1, 2 ou 3, sauf les compétences « savoir s'installer et assurer la sécurité à bord » et « savoir s'équiper et s'installer » qui sont notées 0, 1 ou 2. Si vous avez commis une erreur éliminatoire, la lettre « E » est inscrite au regard de la compétence en cause. Un ensemble intitulé « autonomie et conscience du risque », comprenant trois compétences transversales notées 0, 0,5 ou 1. Un ensemble composé des deux compétences « courtoisie au volant » et « conduite économique et respectueuse de l'environnement », permettant chacune de se voir attribuer 1 point.

Obtenir 17 points minimum/28 Sans erreur Elimatoire



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
 APE : 8553 Z
 Formation Continue : 41880059988



WWW.CESCA-FORMATION.COM

Temps 2 (durée : 30 minutes) – Conduite hors circulation

Bon si total de points obtenu > à 16 points pour la partie théorique de l'épreuve + réussir la manœuvre

Mise en situation professionnelle n°2 :

Réalisation d'une prestation de transport

La mise en situation professionnelle n°2 se déroule en deux étapes :

- Étape 1 (durée : 50 minutes) - Réalisation d'une étude de cas relative à une prestation de transport ;
- Étape 2 (durée : 1 h 10 minutes) - Mise en pratique de l'étude de cas et manœuvres sur le plateau technique.

Maintien des compétences acquises

En cas d'échec au titre de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules lors de sa première session, le candidat conserve, pour la deuxième session uniquement, le bénéfice des épreuves réussies en première session dans les conditions suivantes :

1° Pendant un an, à compter du dernier jour de la 1re session pour :

- le questionnaire professionnel "partie 1" (ETG) ;
- la mise en situation professionnelle partie 1, temps 1 (prise en charge et maniabilité) ;
- la mise en situation professionnelle partie 1 temps 2 (conduite).

2° Et pendant 3 mois, à compter du dernier jour de la 1re session pour :

- la mise en situation professionnelle partie 2 et l'entretien technique qui sont deux épreuves indissociables ;
- le questionnaire professionnel partie 2.

Il passe les autres épreuves, non acquises en première session, sans rattrapage pour la mise en situation professionnelle partie 1 temps 2 (conduite).

III. - Dans le cadre de sa troisième session, le candidat passe la totalité des épreuves prévues par le référentiel de certification du titre de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules avec un seul passage pour la mise en situation professionnelle partie 1 temps 2 (conduite), sans conserver le bénéfice des épreuves réussies précédemment, et en commençant obligatoirement par les épreuves en présence de l'expert. Un résultat défavorable à une épreuve passée en présence de l'expert est communiqué au candidat par le responsable de session et marque la fin de l'examen pour le candidat concerné qui est refusé au titre

Comment est évaluée la formation ?

Un questionnaire de satisfaction sera remis au stagiaire

Des Feuilles de présence sont émargées par demi-journée par le stagiaire et le(a) formateur(trice)



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988



WWW.CESCA-FORMATION.COM

Vue Synoptique de l'emploi-type

ACTIVITES TYPES	Compétences professionnelles	
Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec tous types de véhicules du groupe lourd	1	Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité
	2	Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité
	3	Atteler, dételer, en sécurité, un ensemble de véhicules du groupe lourd
	4	Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule ou un ensemble de véhicules du groupe lourd
	5	Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises
	6	Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
 Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
 Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
 Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
 APE : 8553 Z
 Formation Continue : 41880059988



WWW.CESCA-FORMATION.COM

PROGRAMME DE FORMATION

Compétences et contenus

C1 - Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité

Tout au long de l'activité, respecter et appliquer les réglementations nationales et internationales en vigueur. Appliquer les dispositions prévues par la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos (RSE). Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD). En toutes circonstances, respecter le code de la route en vigueur dans les pays concernés par les prestations de transport et notamment les dispositions relatives aux poids-lourds. Appliquer la réglementation sociale prévue par le code des transports en matière de temps de service maxima autorisés. Manipuler le tachygraphe dans le respect de ces réglementations. Actualiser ses connaissances et savoir-faire suivant le calendrier réglementaire.

C2 - Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité

Tout au long de l'activité, vérifier l'état général des véhicules, la propreté intérieure, extérieure et celle du compartiment de chargement et signaler toute anomalie au service concerné. Identifier les caractéristiques réglementaires et techniques du ou des véhicules, contrôler le fonctionnement des éléments mécaniques et électroniques, circuits, dispositifs et équipements spécifiques. Contrôler les éléments de sécurité relatifs à l'attelage. Effectuer l'appoint des différents fluides, carburant et additifs nécessaires au fonctionnement du ou des véhicules en intégrant les principes du développement durable. Contrôler la présence et la validité des documents de bord obligatoires, notamment ceux liés aux déplacements internationaux. Vérifier le fonctionnement des différents dispositifs d'enregistrement.

C3 - Atteler, dételer, en sécurité, un ensemble de véhicules du groupe lourd

En tenant compte de la configuration et des particularités des véhicules et des lieux, effectuer en sécurité les opérations d'attelage et de dételage de l'ensemble de véhicules. Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés. Lors de la prise en charge d'une semi-remorque ou d'une remorque chargée, vérifier la nature, la répartition, le calage et l'arrimage des marchandises. Lors des opérations d'attelage et de dételage, vérifier la compatibilité des véhicules, la présence et la conformité des documents de l'ensemble de véhicules et éventuellement des documents du chargement. À l'issue de l'attelage, vérifier le verrouillage des dispositifs d'accouplement, le branchement des flexibles et des cordons, le fonctionnement des freins, de l'éclairage ainsi que et des feux de signalisation. Lors du dételage pour le stationnement ou pour la mise à disposition à des fins de chargement, de déchargement ou d'échange, assurer l'immobilisation et la stabilité de chaque véhicule dételé. En entreprise d'accueil, effectuer les opérations d'attelage et de dételage dans le respect du protocole de sécurité.



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL

Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL

Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63

Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28

APE : 8553 Z

Formation Continue : 41880059988



WWW.CESCA-FORMATION.COM

C4 - Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule ou un ensemble de véhicules du groupe lourd

En tenant compte des caractéristiques de l'ensemble de véhicules, du trafic, des conditions météorologiques, de la topographie des lieux, de l'itinéraire emprunté et de la nature des marchandises, conduire le ou les véhicules dans les meilleures conditions de sécurité. Prendre toute disposition afin de préserver la marchandise et les intérêts des clients. Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau, tunnels, ouvrages d'art et zones de travaux. Effectuer en sécurité et avec précision les manœuvres nécessaires, à la mise en route, en circulation et lors du stationnement. Appliquer les principes de l'écoconduite. À l'aide de moyens de paiement fournis par l'entreprise, acquitter toute taxe routière et effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.

C5 - Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises

En tenant compte des contraintes du transport et des marchandises, élaborer un plan de chargement, un ordre d'enlèvements et de livraisons ou appliquer ceux qui ont été définis. Contrôler ou effectuer le chargement et le déchargement. Transmettre les informations de répartition, de calage et d'arrimage ou effectuer ces opérations y compris lors d'un déchargement partiel. Utiliser en sécurité des moyens de manutention manuels ou mécanisés et, le cas échéant, mettre en œuvre les équipements du ou des véhicules adaptés aux caractéristiques des marchandises transportées. Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises, tous supports confondus. À l'enlèvement ou à la livraison, en cas de non-conformité de la marchandise lors des contrôles quantitatifs et qualitatifs, informer le service exploitation et se conformer aux instructions reçues. Suivant les engagements contractuels, effectuer l'échange des supports de charge et emballages consignés et procéder, le cas échéant, à l'encaissement des sommes dues.

C6 - Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD). Respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et porter les équipements de protection individuelle (EPI). Connaître les effets et les risques liés à toute forme d'addictions, comme la consommation d'alcool, de médicaments, de drogues et à l'usage d'écrans ou autres perturbateurs de conduite, notamment du téléphone portable. En présence d'incident ou d'accident, appliquer et faire appliquer les procédures de protection et d'alerte. À l'apparition de tout signe de dysfonctionnement concernant le véhicule, en déterminer l'origine et alerter le service concerné. Le cas échéant, rédiger un constat européen d'accident, en format papier ou numérique, suivant les consignes en vigueur dans l'entreprise. Au regard des risques et des sanctions liés à la criminalité et au trafic de clandestins, effectuer les vérifications nécessaires et prendre les dispositions appropriées.



CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL

Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL

Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63

Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28

APE : 8553 Z

Formation Continue : 41880059988